

CTL du 24/11/2020

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

Nous vous remercions d'avoir accepté la tenue de ce CTL avec une présence minimaliste des OS, articulée avec l'audioconférence, ce qui favorisera un peu la qualité de nos échanges, dans un contexte où le dialogue social est catastrophique, alors que les enjeux sont énormes pour le personnel.

En effet les syndicats nationaux de la dgfip ont demandé sans succès au DG, la suspension des réformes pendant la période du confinement.
FO dgfip 66 a relayé localement cette position et c'est paradoxalement pendant la crise sanitaire que le projet NRP s'est brutalement accéléré dans le 66
Le projet SIE fusionné pour le 01/01/2021 présenté ce jour pour avis en est le parfait exemple
Il s'agit d'une réforme d'une grande ampleur puisqu'elle préfigure la mise en place d'un SIE départemental, peut être dès le 01/01/2022

FO DGFIP indépendamment de la crise sanitaire s'est toujours positionné contre cette réforme.

En effet, sous couvert de modernisation, elle dégrade le service public de proximité.
De surcroît elle est la conséquence en terme d'organisation interne, de la politique des suppressions d'emplois qu'ont subi les SIE de notre département ces dernières années
Aujourd'hui cette réforme s'effectue à emploi constant mais qu'en sera t-il demain?
Quel est d'ailleurs le véritable avenir des SIE à la DGFIP ?
En tout cas FO DGFIP s'inquiète légitimement de l'avenir des agents de la DGFIP dans le cadre du NRP

Des contraintes nouvelles semblent apparaître avec au niveau social des garanties minimales, mais aucune reconnaissance des qualifications n'est envisagée, aucune revalorisation des carrières programmée, ceci dans un contexte de suppression des CAP, très durement ressenti récemment à l'occasion des dernières listes d'aptitude

Le dialogue social a vraiment touché le fond